



Dossier # : 1153997007

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division des ressources matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Informar le conseil d'agglomération des dépenses engagées, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la Charte, pour la fourniture de 22 vestes pare-balles pour le Groupe Tactique d'Intervention du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 72 848,16 \$, taxes incluses

Il est recommandé :
d'informer le conseil d'agglomération des dépenses engagées, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la Charte, pour la fourniture de 22 vestes pare-balles pour le Groupe Tactique d'Intervention du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 72 848,16 \$, taxes incluses.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-12-15 16:56

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION **Dossier # :1153997007**

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division des ressources matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Informar le conseil d'agglomération des dépenses engagées, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la Charte, pour la fourniture de 22 vestes pare-balles pour le Groupe Tactique d'Intervention du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 72 848,16 \$, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

En novembre 2015, la Section armurerie et équipements a mandaté la compagnie BOSIK, spécialisée dans les tests balistiques de procéder à des essais sur quatre panneaux balistique du Groupe Tactique d'Intervention (GTI). Ces quatre panneaux proviennent d'un lot de remplacement massif de 2011. La garantie de 5 ans du manufacturier venant à échéance en juillet 2016, le but de l'exercice était de valider l'intégrité de ce lot de quatre panneaux de manière à pouvoir les utiliser encore au moins une année. Le 26 novembre, lors des tests, un des quatre panneaux a été perforé complètement dès le premier tir d'essai. Ceci compromet l'intégrité de tout le lot. Le 30 novembre, trois autres panneaux du même lot ont été testé à nouveau par la compagnie BOSIK et un des trois panneaux n'a pas rencontré les normes attendues.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE11 1109 - Le 03 août 2011 - Autoriser un contrat pour la fourniture de vestes pare-balles pour le Groupe Tactique d'Intervention du Service de police de la Ville de Montréal à la firme M.D. Charlton Co. ltd,

DESCRIPTION

Dans le présent dossier, le SPVM désire accorder le contrat à M.D. Charlton Co. Ltd. pour la fourniture de 48 panneaux balistique pour remplacer le lot compromis.

JUSTIFICATION

Les vestes pare-balles demandés dans le présent dossier décisionnel sont requises afin de pouvoir répondre, d'une part, aux particularités opérationnelles spécifiques du GTI qui doit quotidiennement intervenir dans des événements à haut risque et, d'autre part, aux exigences de sécurité des policiers.

Cet achat est urgent compte tenu que la capacité de réponse du GTI aux événements à haut risque se voit diminuée. Comme les vestes pare-balles sont de grandeur différentes, la possibilité de se les prêter entre opérateur est très limitée.

L'option de faire appel en entraide à nos collègues de la Sûreté du Québec n'est pas viable compte tenu de leur effectif et du phénomène d'épuisement qui se produit très rapidement.

Compte tenu du type d'intervention, le GTI doit reprendre sa pleine capacité d'intervention le plus tôt possible.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la sécurité publique / Service de police, article 19, paragraphe 8a), qui est une compétence d'agglomération.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget de fonctionnement du SPVM.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les membres du Groupe Tactique d'Intervention doivent toujours compter sur un équipement répondant aux normes de sécurité exigées par leur fonction de spécialistes dans les interventions à haut risque.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le fait de ne pas octroyer ce contrat ne permettrait plus au Service de police d'offrir le service d'intervention à haut risque.

Nous prévoyons la livraison et le déploiement des vestes balistiques dans la semaine du 18 décembre 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre ST-HILAIRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mario FRAPPIER
Commandant

Tél : 514-280-2951
Télécop. : 514 280-8588

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-12-14

Érik VINCENT
Gestionnaire immobilier

Tél : 514 280-2947
Télécop. : 514 280-3193

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Claude BUSSIÈRES
Directeur adjoint - Police
Tél : 514 280-6959
Approuvé le : 2015-12-14

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Philippe PICHET
Directeur
Tél : 514 280-2005
Approuvé le : 2015-12-15

Dossier # : 1153997007

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division des ressources matérielles
Objet :	Informar le conseil d'agglomération des dépenses engagées, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la Charte, pour la fourniture de 22 vestes pare-balles pour le Groupe Tactique d'Intervention du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 72 848,16 \$, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Code financier \(GDD 1153997007\).xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre ST-HILAIRE
Conseillère en gestion des ressources
financières
Tél : 514 280-2953

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-12-15

Mathieu PERRIER
Conseillère en gestion des ressources
financières C/É
Tél : 514 242-3789
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier